



DÉCRYPTAGE

BIODIVERSITÉ : L'EXIGENCE D'UNE COHÉRENCE DES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Contact de la commission Climat et développement : Camille André (Geres)

Email : c.andre@geres.eu

Site web : www.coordinationsud.org

Avec le soutien financier de l'Agence française de développement et de la Fondation de France



Reproduction et traduction autorisées, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source et information préalable auprès du service Communication de Coordination SUD.

Coordination SUD est la coordination nationale des organisations françaises de solidarité internationale (OSI).

Fondée en 1994, elle rassemble aujourd'hui plus de 175 OSI, dont une centaine *via* six collectifs d'associations (CLONG-Volontariat, Cnajep, Coordination Humanitaire et Développement, CRID, Forim, Groupe Initiatives) qui mènent des actions humanitaires d'urgence, d'aide au développement, de protection de l'environnement, de défense des droits humains auprès des populations défavorisées en France et à l'international mais aussi des actions d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale et de plaidoyer. Coordination SUD assure quatre missions : la défense et la promotion des OSI, l'appui et le renforcement des OSI françaises, la veille et l'analyse du secteur de la solidarité internationale et enfin la représentation de positions communes auprès des institutions publiques et privées, en France, en Europe et dans le monde.

Cette publication est réalisée par la commission Climat et développement dans le cadre de l'OnGLAB de Coordination SUD.

L'OnGLAB est la fonction de Coordination SUD dédiée au décryptage des évolutions à l'oeuvre dans le secteur de la solidarité internationale. Elle vise à accompagner les ONG dans ces mutations et plus largement l'ensemble de ses acteurs et actrices *via* la production d'analyses. Pour cela, l'OnGLAB mène des études d'intérêt général, organise des ateliers ou débats favorisant le croisement des regards et produit des notes de décryptage. Un comité d'orientation stratégique composé de membres de Coordination SUD et d'expert-e-s externes lui permet d'identifier les grands enjeux prioritaires à approfondir et les problématiques soulevées, et ce, dans le respect du principe de subsidiarité. Elle propose un éclairage parmi d'autres de la thématique présentée, alimentée par les réflexions de certaines de ses organisations membres. De ce fait, les opinions exprimées dans le présent document n'engagent que leurs auteurs et autrices et ne sont pas nécessairement représentatives de celles de Coordination SUD.

Depuis 2007, et face à l'intensification des conséquences de la crise climatique dans les pays les plus vulnérables, les ONG membres de Coordination SUD qui travaillent sur le climat se sont réunies au sein de la commission Climat et développement (CCD). Elles ont pour objectif de favoriser l'intégration des enjeux d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, en lien avec les objectifs de développement durable, dans les projets de développement. A cette fin, ses membres agissent par le renforcement des capacités des acteurs du développement ; la production de savoir en lien avec le monde de la recherche ; la construction de positionnement commun pour une communication et un plaidoyer efficaces auprès des décideurs français et européens ; le partage et la capitalisation sur les expériences de chacun. La CCD peut compter, dans ses tâches, sur l'appui de réseaux partenaires en France et dans les pays d'intervention de ses membres.

Elle regroupe les organisations suivantes : 4D, Action Contre la Faim, Acting for Life, Agrisud International, ATD Quart Monde, Association La Voûte Nubienne, AVSF, Bolivia Inti-Sud Soleil, CARE France, CARI, CRID, Electriciens Sans Frontières, Entrepreneurs du Monde, Fondation France Libertés, Fondation GoodPlanet, Fondem, Forim, France Volontaires, Geres, Gret, Initiative Développement, Oxfam France, Peuples Solidaires et WWF. Ainsi que les organisations invitées all4trees, Coalition Eau, Croix-Rouge française, RAC-France, RePR.

Cette note a été rédigée par Jean-Baptiste Poncelet (Coordination SUD), avec les contributions de Sylvain Berton (Agrisud International), Camille André (Geres) et Judicaël Fetiveau (GRET).



INTRODUCTION

Les dimensions écologiques, économiques et sociales des crises auxquelles l'humanité est confrontée sont intrinsèquement liées. Le renforcement des inégalités au Nord comme au Sud, les crises alimentaires, les conflits, le dérèglement climatique globalisé et l'érosion massive de la biodiversité interagissent, mettant en péril la planète et les modèles sociétaux.

Cette crise aux multiples facettes s'intensifie alors même que les objectifs de développement durable, qui prônent une approche universelle et systémique, doivent rentrer dans une phase d'opérationnalisation au sein des États et des territoires. Et ce alors que se négocie actuellement le futur cadre d'action mondial pour la biodiversité qui devra être adopté à la COP15 de la Convention sur la diversité biologique qui se tiendra à Kunming, en Chine en octobre 2020.

L'exigence de cohérence des politiques et d'approche intégrée dans leur mise en œuvre, sont un défi pour l'ensemble des acteurs et actrices, en particulier pour les organisations de la société civile qui entendent porter des solutions au quotidien sur le terrain.

1. BIODIVERSITÉ ET DÉVELOPPEMENT HUMAIN : L'ÉTAT DES LIEUX ALARMANT DE L'IPBES¹

Nos sociétés dépendent de la diversité des espèces végétales, animales et marines. Des écosystèmes riches en biodiversité ne fournissent pas seulement des biens essentiels tels que la nourriture, l'eau ou les plantes médicinales. Ils fournissent également des services fondamentaux comme la purification de l'eau et de l'air, la limitation de l'érosion des sols, sans oublier l'esthétique des paysages. Il existe donc une étroite corrélation entre bien-être humain et biodiversité.

Sept ans après son lancement officiel, la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), parfois surnommée « GIEC de la biodiversité », a rendu public le 6 mai 2019 son *Évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques*.

Selon Sir Robert Watson, président de l'IPBES : « *La santé des écosystèmes dont nous dépendons, ainsi que toutes les autres espèces, se dégrade plus vite que jamais. Nous sommes en train d'éroder les fondements même de nos économies, nos moyens de subsistance, la sécurité alimentaire, la santé et la qualité de vie dans le monde entier* ».

Le rapport de l'IPBES souligne, une nouvelle fois, que les tendances mondiales restent alarmantes ou s'aggravent. Il estime qu'environ un million d'espèces animales et végétales sont aujourd'hui menacées d'extinction, notamment au cours des prochaines décennies, ce qui n'a jamais eu lieu, dans cet ampleur, dans l'histoire de l'humanité.

L'érosion de la biodiversité a cinq causes principales. Dans un ordre décroissant d'importance, il s'agit de :

- la destruction et la fragmentation des milieux naturels liées à l'urbanisation croissante, à l'expansion des terres agricoles et au développement des infrastructures de transport ;
- la surexploitation (notamment illégale) des espèces sauvages ;
- la pollution de l'eau, des sols et de l'air d'origines domestique, industrielle et agricole ;
- l'introduction d'espèces exotiques envahissantes ;
- les changements climatiques, enfin, qui forcent les espèces à migrer ou à s'adapter (ce qu'elles ne parviennent pas toutes à faire quand le changement est rapide).



© Juanma Clemente-Alloza on Unsplash

“

Environ un
million d'espèces
animales et
végétales sont
aujourd'hui
menacées
d'extinction.

”

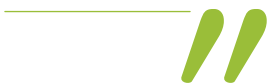
1. La Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques est un groupe international d'experts et expertes sur la biodiversité. Pluridisciplinaire, l'IPBES a pour premières missions d'assister les gouvernements, de renforcer les moyens des pays émergents sur les questions de biodiversité, sous l'égide de l'Organisation des Nations unies (ONU) : www.ipbes.net



Au-delà de
nos modes de
production, la
crise actuelle de
la biodiversité
questionne aussi
nos modes de
consommation.

Le rôle prépondérant de l'agriculture souligné dans le rapport de l'IPBES questionne le mode de production actuel particulièrement consommateur de terre (55% de la progression de l'agriculture mondiale depuis 1980 se sont faits au détriment des forêts « intactes »). Si l'intensification agricole est potentiellement une réponse adaptée en ce qu'elle peut limiter l'expansion des terres agricoles, les modèles dominants hautement consommateurs en intrants ont des effets ravageurs sur la biodiversité. C'est ce qu'illustre l'impact des néonicotinoïdes sur les populations d'abeilles, ces pollinisateurs naturels des vergers. Les formes d'intensification écologiques sont aujourd'hui explorées autour de l'agroécologie.

Au-delà de nos modes de production, la crise actuelle de la biodiversité questionne aussi nos modes de consommation. La croissance démographique des pays du Sud et l'apparition de d'importantes classes moyennes dans les pays émergents qui accèdent à des niveaux de consommation accrus se traduit par l'adoption de modes de consommation particulièrement intensifs en matières premières. Ceux-ci sont également facteurs d'émissions de gaz à effet de serre et de pollution dans leurs modes de distribution (emballages plastiques, transports sur de longues distances, etc.), sans parler des niveaux importants de gaspillage alimentaire (environ un tiers de la production mondiale totale).



Depuis l'adoption des objectifs d'Aichi², qui constituent le plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020, nombre de textes et d'outils de plus en plus ambitieux ont été adoptés (accords internationaux, législations nationales) pour intégrer les enjeux de la conservation de la biodiversité dans les politiques sectorielles. Mais ces textes peinent à être mis en œuvre, dans la mesure où leur application concrète

supposerait de remettre en cause la trajectoire actuelle politiques de développement sectorielles. Il est aussi frappant de constater que les difficultés de la conservation de la biodiversité, dans les espaces protégés où à l'extérieur, tiennent pour l'essentiel à la non-application du droit : pollutions non contrôlées, trafics illégaux, atteintes aux droits fonciers des peuples autochtones et des communautés locales, etc.

2. www.cbd.int/sp/targets

2. DES APPROCHES ENCORE TROP SECTORIELLES

Au niveau mondial le principal moteur de la perte de la biodiversité est la consommation et la demande de terres induites dans les pays du Sud émanant des pays développés. Un rapport commandé par l'Union européenne en 2013 établissait qu'un tiers de la déforestation était imputable à la consommation communautaire d'huiles alimentaires, d'alimentation animale (soja) et produits carnés (conversion de terres en pâturages pour les bovins). Popularisé en France par le WWF, le concept d'empreinte écologique permet de représenter la surface de terres utilisées pour la consommation nationale³.

Pour autant, dans les zones rurales les plus pauvres des pays les moins avancés, la conversion de milieux naturels en terres agricoles peut être aussi déclenchée par les populations les plus vulnérables. En effet, celles-ci sont contraintes de donner la priorité à des stratégies de survie à court terme au lieu de considérer la pérennité des ressources à long terme. Dans le même temps, ce sont celles qui souffrent le plus de la disparition de la biodiversité et de la dégradation des écosystèmes, puisqu'elles sont particulièrement dépendantes des services que ces écosystèmes leur offrent. Inégalités de développement et érosion de la biodiversité sont donc intrinsèquement liées.



Projet de préservation de la biodiversité pour la sécurité alimentaire en Colombie, projet soutenu par Air France

© Acting for Life

“

Inégalités de développement et érosion de la biodiversité sont donc intrinsèquement liées.

”

Certaines politiques de développement (par exemples certains modes de développement agricole, énergétique ou d'infrastructures) sont un facteur majeur de la perte de biodiversité. D'autre part, l'action en faveur de la biodiversité ne peut être conduite sans prendre en compte les enjeux de

développement des populations locales. Ceci explique la multiplication de projets intégrés de conservation et de développement puis, sur les dernières décennies d'aires protégées autorisant en leur sein une utilisation durable de leurs ressources autour des noyaux durs de conservation.

3. www.wwf.fr/vous-informer/actualites/deforestation-importee



© Fert - Mali

La prise en compte de ces deux enjeux nécessite donc une approche intégrée. Or force est de constater qu’aujourd’hui nombre d’interventions demeurent sectorisées.

Les effets négatifs d’approches trop sectorisées

Sans vision intégrée des enjeux, certains projets peuvent avoir des dégâts collatéraux très négatifs, aussi bien en termes de développement que de biodiversité et provoquer l’inverse de l’effet recherché.

**CLIMAT ET BIODIVERSITÉ :
L’EXEMPLE DES AGRO-CARBURANTS**

S’ils peuvent être vertueux et répondre à des enjeux de développement durable locaux dans certains cas précis, les agro-carburants ont provoqué, dans le cadre du modèle économique dominant, des déforestations massives engendrant destruction de la biodiversité, relargage de carbone dans l’atmosphère et déstabilisation des marchés. Depuis plus de dix ans, ils sont présentés par l’industrie agroalimentaire et les décideurs et décideuses politiques, notamment au sein de l’Union européenne, comme une solution pour lutter contre les changements climatiques. Pourtant, dans la majorité des cas, leur bilan environnemental

et humain est catastrophique si l’on prend en compte l’ensemble du cycle de production et leurs effets indirects sur l’utilisation des terres. Ainsi, le biodiesel émet plus de gaz à effet de serre que le diesel⁴ qu’il remplace, qu’il soit produit avec des huiles végétales comme le colza français, ou importées de pays du Sud, comme l’huile de palme. Pour compenser le détournement des cultures à vocation alimentaire vers la production des agro-carburants en Europe, il faut augmenter les surfaces des terres cultivées ailleurs dans le monde, ce qui passe bien souvent par la destruction de forêts ou l’accaparement de terres dites « non valorisées »⁵.

4. Rapport de l’ONG Transport and Environment de 2016 : www.transportenvironment.org/press/biodiesel%E2%80%99s-impact-emissions-extra-12m-cars-on-roads-latest-figures-show

5. Coordination SUD, *Politiques climatiques dans l’agriculture : quelle cohérence avec le développement des agricultures familiales et paysannes du Sud ?*, janvier 2018 www.coordinationsud.org/document-ressource/politiques-climatiques-lagriculture-coherence-developpement-agricultures-familiales-paysannes-sud-notes-de-sud-12

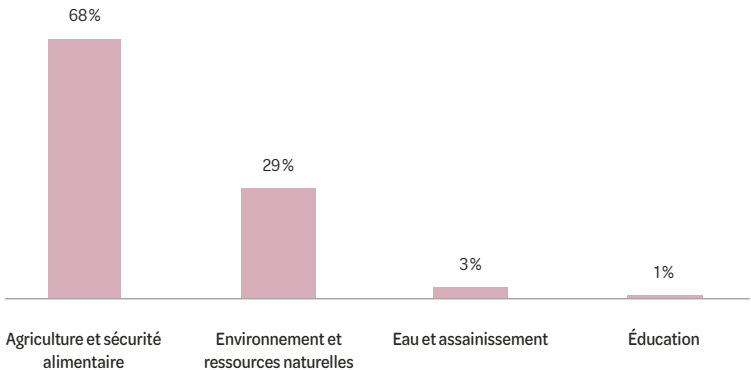
Des financements qui ne favorisent pas assez le décroisement

La question des financements joue en la matière un rôle crucial. Au regard de l'ensemble des opérations financées par l'Agence française de développement (AFD), le volume financier consacré à la biodiversité apparaît faible. En 2018, les engagements financiers effectués en faveur de la « biodiversité » de l'agence ont été de 446 millions d'euros⁶ pour un volume total d'engagement d'environ 11 milliards d'euros soit 4%. Sur 342 millions d'euros engagés par l'AFD sur la période 2000-2017 liés aux aires protégées, 64% l'ont été sous forme de prêts, en particulier à la Chine, pour des activités d'écotourisme et de restauration des milieux.

En 2018, 31 projets contribuant à la préservation de la biodiversité ont été octroyés par le comité ONG (I-OSC) pour un montant total de subvention de 29 millions d'euros. Parmi ceux-ci, les montants contribuant à la préservation de la biodiversité s'élevaient à presque 10 millions d'euros. Ainsi, 12% environ des octrois de subvention I-OSC contribuent à la préservation de la biodiversité (octrois totaux de 84 millions d'euros).

RÉPARTITION SECTORIELLE DES OCTROIS BIODIVERSITÉ
I-OSC 2018 (EN MILLIONS D'EUROS)

Source : Agence française de développement



Toute approche intégrée est par définition porteuse de complexité dont l'analyse nécessite du temps et des moyens, en particulier pour mobiliser l'ensemble des parties prenantes. Or les périmètres et les volumes encore trop restreints de nombreux financements imposent de faire des choix et *in fine* induisent un saupoudrage de l'activité et non une approche exhaustive et concertée nécessaire à la gestion de cette complexité.

Par ailleurs, les ONG de conservation françaises ne sont pas en mesure de relever collectivement ce défi de l'intégration à des échelles territoriales significatives. Elles souffrent aujourd'hui d'une faiblesse en termes de moyens internes et externes qui limitent leur capacité d'action⁷ lorsqu'il s'agit de monter en échelle. Par exemple pour intervenir au niveau international (plutôt que national ou local en bilatéral), ou pour amplifier des réussites locales dans les pays du Sud, ou encore pour conduire des projets partenariaux plus ambitieux.

6. 446 millions d'euros (314 millions d'euros en 2017) parmi lesquels les financements dédiés à la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles se sont élevés à 277 millions d'euros en 2018 (77 millions d'euros en 2017).

7. « Quelle stratégie pour renforcer l'action internationale des ONG françaises en matière de biodiversité ». *Conclusions de l'atelier tenu dans les locaux de l'Agence française de développement*, le 12 septembre 2018.

3. COMMENT PROGRESSER DANS L'INTÉGRATION DE CES ENJEUX ?

La conservation de la biodiversité a longtemps pris la forme d'aires protégées dont la figure la plus emblématique est celle du parc national.

Intégration de la biodiversité dans les politiques sectorielles

La conservation de la biodiversité a longtemps pris la forme d'aires protégées dont la figure la plus emblématique est celle du parc national. Dénoncées comme une « mise sous cloche » de la nature par les pouvoirs publics et les ONG internationales de conservation, les aires protégées se sont diversifiées dans leurs statuts et la majorité des aires protégées créées sur les dernières décennies intègrent des zones d'utilisation durable des ressources et prévoient une implication étroite des populations locales dans l'élaboration du zonage (affectation des espaces à un usage prioritaire) et à la définition des règles de gestion. Des statuts existent aussi qui reconnaissent la gestion directe d'aires protégées par les populations locales concernés. Dans le même temps, les dispositifs d'intégration des enjeux de la biodiversité se sont multipliés dans les politiques sectorielles.



La filière bois est précurseur dans ce domaine avec la multiplication des initiatives d'aménagement forestier, d'abord sous la forme de certifications privées comme le FSC (*Forest Stewardship Council*, soutenue par le WWF) puis sous la forme d'obligation légale. Ces certifications et ces réglementations intègrent des dispositions sur la conservation de la biodiversité. Un exemple intéressant

d'intégration des enjeux climat et biodiversité est l'intégration dans les standards de certification forestière (et désormais de filières agricoles tropicales) des critères (soutenus par Greenpeace) de mise en conservation par les producteurs-rice-s des zones à « haute valeur de conservation » (HCV) et des zones dont les stocks de carbone forestier sont importants (HCS)⁸.

Gouvernance et implication des parties prenantes

Une gestion intégrée des enjeux de développement et de préservation de la biodiversité doit procéder de la mise en place d'une gouvernance ouverte et inclusive associant les parties prenantes dès les phases amont des interventions mais aussi tout au long de l'action. Les populations locales dépendantes des ressources pour leurs moyens d'existence et disposant de droits d'usage plus ou moins reconnus officiellement par les pouvoirs publics sont les acteurs et actrices clés dans la construction de cette gouvernance. Au-delà des personnes directement affectées par les restrictions de leurs droits d'usage liés à la création d'une aire protégée, il faut prendre en compte des utilisateurs et utilisatrices actuels ou potentiels de ces espaces.

Si l'accent est mis aujourd'hui sur le recueil du consentement libre, informé et préalable (CLIP) des populations locales, celui-ci n'implique pas nécessairement une participation active dans la gestion de l'aire protégée. Derrière le terme de cogestion affiché par nombre de gestionnaires publics ou privés (ONG) d'aires protégées, la réalité de la gouvernance montre que la participation des populations locales aux choix de gestion est limitée et que les représentant·e-s des populations locales sont bien souvent des notabilités. Les associations mises en place pour représenter les communautés locales n'ont de ce fait souvent pas la représentativité nécessaire pour gérer efficacement les pressions sur les ressources ou espaces mis en protection⁹.

8. www.greenpeace.fr/standard-hcs

9. « Gouvernance partagée des aires protégées à Madagascar : quel contenu donner à la cogestion ? », *Retours d'expériences du projet Hafafi d'appui à la création des aires marines et côtières protégées d'Ankivonjy et d'Ankarea*, GRET, 2017.



L'approche du GRET d'intégration des enjeux de conservation (continuité écologique, réduction des pressions humaines) dans les politiques de développement déployée sur ses différents sites d'intervention, qu'il s'agisse d'aires protégées ou d'aménagement territorial plus large, consiste à structurer des plateformes d'acteurs et actrices locaux, des comités

de gestion de village et des groupes de producteurs et productrices. Tous ces acteurs et actrices sont parties prenantes des activités de diagnostic, d'inventaire des ressources, de zonage et d'élaboration des règles de gestion mais sont aussi associés dans la mise en œuvre du plan de gestion et de son suivi dans une dynamique d'apprentissage collectif.



Projet de préservation de la biodiversité pour la sécurité alimentaire en Colombie, projet soutenu par Air France
© Acting for Life

Planification territoriale

L'état de la biodiversité dépend de manière essentielle de l'usage des sols sur un territoire et de l'ensemble des activités de développement sur ce territoire. C'est à l'échelle de chaque territoire que l'on peut et que l'on doit diagnostiquer la pertinence de telle ou telle approche de conservation, l'articuler avec les autres actions de développement en cours et négocier sa mise en œuvre avec les acteurs et actrices qui agissent sur ce territoire.

La conduite de projets intégrés de développement et de conservation sur un territoire doit s'opérer au niveau de la planification territoriale.

L'action des OSC sur le terrain dans le cadre d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour des collectivités territoriales (assistance technique, accompagnement, aide à la concertation, étude d'impact etc.) doit reposer sur cette approche intégrée.

“ La conduite de projets intégrés de développement et de conservation sur un territoire doit s'opérer au niveau de la planification territoriale. ”



Par exemple, Agrisud International¹⁰ développe des approches territoriales reconnues comme stratégiques pour préserver ou restaurer les écosystèmes à une échelle significative et permettre l'amélioration des performances socioéconomiques et agro-environnementales des exploitations agricoles familiales.

Agrisud met en œuvre un ensemble d'actions de promotion de l'agroécologie en Afrique et Madagascar, en Asie du Sud-Est, en Amérique latine et Caraïbes. Au-delà du renforcement des exploitations agricoles familiales l'action porte aussi sur l'accompagnement des acteurs et actrices des territoires pour établir un contexte favorable à une agriculture durable.

Ainsi pour Agrisud International, quatre éléments fondamentaux doivent structurer l'action :

- la pertinence d'interventions construites à l'échelle des territoires pour réussir les transitions agroécologiques ;
- les différentes dimensions du territoire (géographique, économique, socio-culturelle et politique) à prendre en compte et les acteurs et actrices à associer aux dynamiques de transition ;
- le renforcement des compétences des collectivités locales dans le montage de projets de gestion durable des écosystèmes en cohérence avec les besoins de leur territoire ;
- la complémentarité de compétences entre recherche, enseignement-formation et développement pour co-construire et diffuser des systèmes agricoles durables et restaurer les agroécosystèmes.



© Agrisud International

10. www.agrisud.org

4. CRÉER DES LIENS ET DES SYNERGIES ENTRE OSC ET ONG DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Le rapprochement et la mise en réseau des ONG de conservation et des organisations de développement constituent l'une des clefs pour intégrer développement et biodiversité dans le cadre de projets de terrain, l'apport se traduisant aussi bien sur le fond et la pertinence des interventions qu'en termes de moyens financiers.

Adapter les financements et faire évoluer les cadres d'intervention

Les volumes financiers dédiés à la biodiversité et au développement, qu'ils soient publics ou privés, doivent augmenter.

Pour renforcer l'action en faveur de la biodiversité, il convient également de clarifier et faire évoluer les stratégies d'intervention sur la base desquelles les ONG et les bailleurs conduisent leurs projets.

De nombreuses facettes de l'action de développement et de conservation sont concernées, par exemple :

- les critères et les procédures de sauvegarde pour éviter les projets de développement aux forts impacts négatifs sur la biodiversité ;
- les lignes directrices pour favoriser les projets de développement qui ont des impacts faibles (comparativement), ou positifs, sur la biodiversité ;
- les lignes directrices pour les projets qui combinent une dimension de développement et une dimension de conservation de la biodiversité.

RECOMMANDATIONS

- La promotion des approches en *consortium* (incluant ONG de solidarité internationale, ONG de conservation mais aussi instituts de recherche, collectivités territoriales etc.) grâce à une mise en relation des parties prenantes (utilisation d'appel collaboratif par exemple) et à des dispositions réglementaires particulières pour ces projets (temps de lancement allongé, coûts de coordination acceptés plus importants) constituent un puissant levier d'action vers cette nécessaire approche intégrée.
- Enfin, de nouveaux guichets de financement « biodiversité et développement » accessibles aux organisations de petite et moyenne taille devraient être ouverts, proposant un accès simplifié avec des procédures adaptées.

S'appuyer sur les solutions fondées sur la nature

Les solutions fondées sur la nature sont les actions qui s'appuient sur les écosystèmes afin de relever les défis globaux comme la lutte contre les changements climatiques ou la gestion des risques naturels. En effet, les réponses à apporter à ces défis dépendent, d'une manière ou d'une autre, du bon fonctionnement des milieux naturels, qu'ils soient terrestres, littoraux ou marins. Ainsi, des écosystèmes sains, résilients, fonctionnels et diversifiés permettront le développement de solutions au bénéfice de nos sociétés et de la biodiversité, dans le cadre des changements globaux.



Biomasse pour compost, Laos
© Agrisud International

Plutôt que d'investir dans des infrastructures, il peut être souvent moins coûteux et plus efficace de favoriser la bonne santé des écosystèmes. Le cas des mangroves est exemplaire de ce point de vue : les mangroves en bon état permettent de protéger les communautés

vivant dans les zones côtières en limitant les impacts des tempêtes et des inondations et en réduisant l'intrusion d'eau salée dans les terres et l'érosion ; le tout pour un coût bien moindre que celui qui résulterait de la construction de digues, de barrières, etc.

L'évolution du paysage des aires protégées et l'intégration de la biodiversité et des solutions basées sur la nature dans les stratégies d'adaptation aux changements climatiques ont conduit à un rapprochement entre ONG de conservation et de développement.

RECOMMANDATIONS

L'enjeu de ces collaborations est l'évolution de tels partenariats d'une logique de sous-traitance des activités de développement à une construction conjointe projets.

Un autre enjeu est aussi de se doter de protocoles d'évaluation permettant de faire la démonstration de l'efficacité des approches intégrant conservation et développement.



Rassembler et agir **pour la solidarité internationale**

14, passage Dubail 75010 Paris
Tél. : +33 1 44 72 93 72
www.coordinationsud.org

Mars 2020